

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du lundi 24 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le jeudi treize novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, SIMON Raphael,

Absents représentés : ARIS Georges représenté par SABLAYROLLES Rolande, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, ANTHOINE SAVARY Kathia représentée par SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice représenté par ROMERO Muriel, DORDE Maeva représentée par VALLAURI Jean-Claude, VRIGNON Bertrand représenté par DUPONT Martine

Absents excusés : DOTTAIN Laurence, LACOUT Philippe

Absent : BEUGNIET Pierre

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 25 11 08

Objet :

Modification de demande de financement pour les travaux d'urgence de remplacement de la conduite d'eau potable du tunnel du Braus (2^{ème} Modification du plan de financement)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal ses trois délibérations précédentes adoptées. D'une part, il s'agissait d'engager les travaux d'urgence sur la canalisation du tunnel de Braus pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable du village. D'autre part, il s'agissait aussi de solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

Il précise que les services de l'Etat ont déjà demandé au regard de l'article L1111-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) demandent une modification du plan de financement. En effet, la commune, même en sollicitant une dérogation pour obtenir un financement public supérieur à 80%, doit sur un projet d'alimentation en eau potable participer au minimum à hauteur de 10%

Cette fois-ci, le conseil départemental sollicite un nouveau plan de financement, qui acte le refus reçu de la part l'Agence de l'eau et du Conseil régional pour participer au financement du projet délibération. Il est donc proposé de corriger le plan de financement. Compte tenu de la défection de ces financeurs, le maire propose également de demander une participation plus importante au Conseil départemental qui permette de limiter la part de l'autofinancement pour la commune

AR Prefecture

006-210600573-20251124-25p18-DE
Reçu le 27/11/2025
Publié le 27/11/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

-Maintien son approbation pour le lancement de la première phase des travaux pour la canalisation du tunnel du Braus pour un montant estimatif total de 832 585,38 € HT soit 999 102,45 € TTC (pour la première phase de travaux)

-Sollicite les participations à l'Etat, le Conseil départemental, selon le plan de financement prévisionnel modifié suivant :

Etat :	299 980,51 € soit 36,03%
Conseil départemental des Alpes-Maritimes :	449 346,34 € soit 53,97%
Part communale sur le HT :	83 258,53 € soit 10%
Total HT :	832 585,38 €

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 19

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, SIMON Raphael, ARIS Georges, SALTON Gérard, ZIZZO, CHIBANI Franck, ANTHOINE SAVARY Kathia, BRACCO Patrice, DORDE Maeva, VRIGNON Bertrand

Contre : /

Abstentions:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES

LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY

